

Programme de stages dans les municipalités

L'Association of Municipal Managers, Clerks and Treasurers of Ontario (AMCTO) et le ministère des Affaires municipales et du Logement sont heureux d'annoncer le lancement du Programme de stages dans les municipalités.

Qu'est-ce que le Programme de stages dans les municipalités?

L'AMCTO et le ministère des Affaires municipales et du Logement travaillent en partenariat pour offrir un programme de stages municipaux qui permettra d'attirer de nouveaux diplômés universitaires talentueux dans le secteur de l'administration locale de l'Ontario.

Le Programme de stages dans les municipalités de l'Ontario a été conçu pour répondre au besoin impérieux d'assurer la planification de la relève, car un nombre élevé de cadres municipaux prendront leur retraite au cours des dix prochaines années.

Points saillants du programme :

- Les stagiaires seront sélectionnés d'un programme reconnu de maîtrise en administration publique d'une université et jumelés avec une municipalité participante pendant 12 mois (les stages commenceront en juin 2007).
- Chaque stagiaire travaillera au bureau d'une directrice administrative ou d'un directeur administratif et se familiarisera avec divers secteurs d'activités ou services d'une municipalité.
- Pendant l'année, le stagiaire suivra un programme d'études structuré et entreprendra des travaux pour la municipalité.

Pourquoi votre municipalité devrait-elle participer à ce programme?

- ✓ Les stagiaires peuvent offrir de nouvelles idées et une perspective fraîche dont votre municipalité pourra considérablement profiter.
- ✓ Recevez une subvention d'environ 50 pour 100 du salaire de votre stagiaire (compte tenu d'un salaire annuel de 40 000 \$) et un programme d'études structuré qui complète l'apprentissage du stagiaire – sans frais pour les municipalités.
- ✓ Le Programme de stages dans les municipalités est un outil pratique pour aider votre municipalité à répondre à vos besoins concernant la planification de la relève.

Comment pouvez-vous participer?

Une trousse d'information et une formule de demande municipale seront disponibles au début de l'automne 2006. Les formules de demande devront être soumises d'ici le milieu de l'automne 2006 (date à préciser). Le jumelage des stagiaires et des municipalités aura lieu durant l'hiver.

Renseignements supplémentaires :

Si vous avez des questions ou avez besoin de renseignements supplémentaires, communiquez avec l'AMCTO au 905 602-4294.